

BARREAU DE TOULOUSE

DISCOURS

Prononcé le 7 décembre 1902

A LA RENTRÉE SOLENNELLE

DE LA

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M^e Raymond SERVILLE

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS A LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE



TOULOUSE
IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE

2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

—
1902

DISCOURS

Prononcé le 7 Décembre 1902, à la rentrée solennelle

DE LA

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,
MES CHERS CONFRÈRES,

Un grand deuil a frappé notre Ordre :
M^e Henri Ebelot, ancien bâtonnier, qui pré-
sida quatre fois cette fête de famille et depuis
longues années ne cessa de faire partie du
Conseil de discipline dont il était la gloire,
a été surpris, par la mort, sur la brèche, au
milieu de l'action, dans la plénitude de son
magnifique talent et du rôle considérable qui
lui était acquis, laissant parmi nous un vide
immense !

Cette pensée domine vos esprit et émeut

vos cœurs! Ne m'appartient-il pas de la traduire en exprimant les sentiments que j'éprouve moi-même.

Notre confrère tenait une si grande place au barreau de Toulouse, sa renommée était au loin si répandue, sa valeur était si appréciée par les justiciables, par les magistrats, par tous ses confrères, que sa mémoire mérite d'être conservée précieusement pour les jeunes qui l'ont peu connu ou qui viendront après lui.

Au jour des funérailles, sous le coup d'une vive émotion, auprès d'un cercueil bien petit pour une âme si grande, j'ai cherché à me faire l'interprète de ceux qui, par deux fois, m'ont placé à leur tête et à la sympathie desquels je dois l'honneur de parler aujourd'hui encore au nom de notre grand barreau.

A l'audience solennelle de rentrée de la Cour, d'éloquents paroles, tombées des plus hauts sièges, ont mis en relief les merveilleuses qualités de l'avocat, et M. le Premier Président a pu, « avec la certitude de ne « froisser aucun amour-propre et de n'éveiller aucune susceptibilité, affirmer que « M^e Ebelot occupa ici une place sans égale. » La Cour s'est associée à notre deuil : le barreau a été profondément touché de l'hommage exceptionnel qui a été rendu à notre

éminent confrère ; j'ai à cœur, Monsieur le Premier Président, de vous en donner respectueusement l'assurance.

Il semble qu'il soit téméraire d'essayer de vous entretenir encore du Disparu, et cependant, cette vie a été si bien remplie, cette figure a laissé de telles empreintes, cette âme a eu de si lumineux rayonnements que je n'ai pas le droit de me taire, bien que ma parole ne puisse faire entrevoir qu'une très faible image du profond sillon qu'il a tracé.

Henri Ebelot naquit à Saint-Gaudens au mois d'août 1831 ; son père, avocat très érudit de cette ville, lui fit faire de fortes études qui développèrent rapidement son intelligence précoce. L'histoire, la philosophie, la littérature surtout, le passionnaient ; il avait beaucoup lu les anciens et les contemporains ; il savait par cœur de longues tirades de vers de Victor Hugo et de Lamartine ; ce dernier était et resta son poète favori. Il rêvait de l'approcher, de lui parler, de respirer son atmosphère ; la chose présentait quelque difficulté : en 1848 Henri Ebelot n'avait que dix-sept ans, le voyage de Paris était long et coûteux.

A la jeunesse, pleine de sève et d'illusions audacieuses, rien n'est impossible : Il quitte Saint-Gaudens à l'insu de ses parents et part avec un ami d'enfance qui, après un congé,

retournait à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

Dès son arrivée dans la capitale, il se rend chez Lamartine, alors ministre des affaires étrangères, lui exprime son admiration pour ses œuvres, lui fait part de son violent désir d'entrer dans la politique et sollicite de lui une place de secrétaire dans son cabinet. Son jeune âge est un obstacle; mais Lamartine, séduit par l'intelligence et la hardiesse de ce visiteur enthousiaste, lui donne une lettre de recommandation pour son ami Bonjean, alors avocat à la Cour de cassation; Henri Ebelot passa quinze ou dix-huit mois dans ce cabinet aux appointements de cent francs par mois. Là, il connaît M. Puisségur, qui devint Président à Saint-Gaudens et conseiller à la Cour de Toulouse, dont l'amitié et les avis auront plus tard une action décisive sur sa vie.

Dans ce milieu, son esprit se forme et grandit, son goût s'épure, les aspirations de son âme s'élèvent encore; il s'assimile les idées supérieures et les connaissances générales qui seront plus tard la caractéristique de son talent d'avocat.

Henri Ebelot rentre à Saint-Gaudens en 1850; il va commencer ses études de droit qu'il terminera en 1853. Il faut alors s'orienter en vue d'une carrière: le journalisme semble

l'attirer par une vocation impérieuse ; il envoie son plus ancien ami, à cette époque étudiant à Paris, montrer un recueil de ses vers à Eugène Pelletan ; il tenait à connaître l'opinion de l'un des hommes marquants de la presse sur la place qu'il pourrait y occuper lui-même ; Eugène Pelletan conseilla tous les métiers, le suicide même, plutôt que le journalisme.

Je regrette qu'une main trop scrupuleusement discrète ait détruit une lettre, paraît-il exquise, qu'Henri Ebelot écrivait, à la même époque, à l'un de ses éminents professeurs de la Faculté de droit de Toulouse pour le consulter sur le choix d'une carrière : le commissariat de marine avec ses voyages aux vastes horizons séduisait sa nature débordante et son esprit avide de connaître et de retenir ; tout, dans ces lignes que je suis privé de transcrire ici, témoignait de sa délicatesse, de sa modestie et de ses incertitudes d'avenir.

Il ne sera ni politicien, ni journaliste, ni commissaire de marine ; sa page est marquée dans le grand livre de la destinée, il suivra la voie préparée par son père, il sera tout simplement avocat à Saint-Gaudens.

Pendant quinze ans, il plaida à côté de confrères très distingués, Souque, Lapène et Thévenin dont il devient l'émule ; là, il se

mesure parfois avec les maîtres du barreau toulousain qui, frappés des qualités maitresses de son esprit, l'engagent à venir se fixer au chef-lieu du département, lui prédisant le succès. Alexandre Fourtanier venait de mourir, lui aussi laissait un grand vide... Henri Ebelot suit en appel, devant la Cour, une affaire qu'il avait déjà plaidée à Saint-Gaudens, c'est une révélation pour ceux qui l'entendent. M. Puisségur, alors Président du Tribunal de Saint-Gaudens, est venu assister à l'audience pour juger de l'effet de la parole de son ami et jouir de son triomphe. M^e Ebelot hésite encore ! M^{es} de Saint-Gresse et Albert cherchent à vaincre sa modestie ; M. Puisségur, son guide le plus écouté, le décide et, en 1865, il vient s'installer à Toulouse.

Il passa presque d'emblée à la barre de la Cour, car il s'était immédiatement révélé avec sa science du droit, sa dialectique puissante, son esprit philosophique, ses conceptions juridiques parfois si originales et si nouvelles. Il serait très intéressant d'étudier en détail les beaux procès qu'il plaida et les thèses dont il obtint la consécration par de remarquables arrêts qui ont fait jurisprudence. Cette œuvre de longue haleine dépasserait les limites de cette allocution ; on peut dire que dans toutes les grandes affaires qui se déroulèrent

devant les juridictions toulousaines, sa place fut marquée. Sa supériorité était reconnue dans les questions de nullité de donations ou de testaments et touchant à l'aliénation mentale, il avait étudié sous leurs aspects les plus variés les phénomènes psychiques et avait réuni sur cette matière spéciale une bibliothèque complète qui renferme de véritables richesses; les droits d'usage en matière forestière, les applications toutes nouvelles et si délicates de la loi sur les sociétés lui fournirent l'occasion de faire jaillir du texte des solutions imprévues; dans les causes qui soulevaient des problèmes scientifiques, il surprenait les ingénieurs eux-mêmes par la précision du langage et la puissance de ses démonstrations. Dans de nombreuses affaires à sensation de séparation de corps, M^e Ebelot prit la parole et vous savez quelle profonde connaissance il avait du cœur humain.

Les procès qui suivirent l'incendie de l'hôtel de Maynard, rue de la Pomme, et des Grands Magasins Sainte-Germaine, rue Saint-Rome, ouvrirent la série des joutes oratoires dans lesquelles il devait se mesurer avec les plus grands avocats de son époque; l'explosion de gaz du pont Saint-Pierre qui brisa les jambes d'un jeune enfant, et un incident de la succession du Père Lacordaire, le mirent

aux prises avec Dufaure, qui lui voua une profonde amitié, et avec Jules Favre qui, pendant une suspension d'audience, vint les bras tendus vers son contradicteur et lui dit : « C'est vous le Maître ! »

Dans un gros procès de contrefaçon où il défend les intérêts et l'honneur d'un homme de bien qui est son ami, il lutte contre M^e Pouillet, qui rend publiquement hommage à sa grande valeur ! M^e Falateuf, dans l'affaire du *Triboulet* ; M^e Dubuit, dans les affaires Violet ; M^e Waldeck-Rousseau, dans le procès en nullité du testament Cibiel ; M^e Leberquier, M^e Durier, M^e Léon Renault et d'autres encore, tous manifestent leur étonnement de rencontrer en province un si redoutable adversaire.

Quelques-uns même sont surpris par les thèses imprévues qu'il leur oppose et avouent, de bonne grâce que, désorientés par l'habileté de l'attaque, ils ont dû modifier ou reconstituer leurs moyens de défenses. Après sa mort, M^e Roy de Clotte écrit : « Ebelot fut un grand avocat. Je lui avais voué le culte de ma sincère admiration..... Il avait un génie créateur dont la puissance ne peut pas être atteinte. En lui, disparaît une des belles figures du Palais. »

Nous avons encore présentes à l'esprit les

audiences où notre confrère plaida pour la Société des verreries de Carmaux contre M^{es} Goblet et Viviani défendant M. Jaurès, la *Dépêche* et la *Petite République*. Le nom d'Henri Ebelot restera inséparable du souvenir de cette affaire, un des plus grands procès du siècle par l'importance des intérêts en présence et par les conséquences qu'il ne pouvait manquer d'avoir ; il y déploya les multiples ressources de son beau talent et obtint de la justice la consécration de principes juridiques qui peuvent encore préserver l'industrie française et avec elle la richesse nationale.

Les justiciables des Cours d'Agen, de Montpellier, de Pau, des Tribunaux de la région du Midi faisaient fréquemment appel à son concours si apprécié, surtout lorsqu'il fallait répondre aux grands avocats du Barreau de Paris.

M^e Ebelot était aussi remarquable au criminel qu'au civil, mais depuis plusieurs années, il s'était éloigné volontairement de la Cour d'assises ; il sentait lui-même que son talent, tout de finesse et de nuances, ne se pliait pas sans ennui à la nécessité des procédés dont on est souvent obligé de faire usage devant le jury ; la responsabilité d'une affaire capitale l'impressionnait si vivement

que sa santé en était éprouvée, tant il craignait de commettre une imprudence qui put faire tomber une tête. Que de jeunes inexpérimentés n'ont pas de pareils scrupules !

Le secret de ses succès résidait dans les belles facultés dont la Providence l'avait doté et aussi dans sa méthode de travail pour les mettre en œuvre.

Il n'abordait jamais la barre sans être absolument prêt ; chaque affaire était approfondie comme s'il n'avait cure d'aucune autre ; il étudiait le dossier avant de recevoir le client afin de mieux apprécier la valeur des renseignements qui lui seraient donnés et de pouvoir, par des questions sagaces, provoquer les explications utiles, et, détail assez particulier, avant de commencer la lecture du dossier, il classait avec soin toutes les pièces par date, cet ordre chronologique facilitant le classement des faits dans sa mémoire.

Il étudiait les faits avec une curiosité toute intellectuelle, il allait « à la découverte, s'animant, se passionnant, cherchant la vérité pour elle, pour sa beauté propre, pour la seule satisfaction de la voir. »

Les faits, les conventions, les preuves, étudiés d'abord en eux-mêmes, il les soumettait pour en apprécier la portée au contrôle des règles du droit qui les dominent et les

jugent ; il serrait de près les textes pour en saisir le sens exact qui donne la solution ; mais parfois ils sont muets ou obscurs : Henri Ebelot recherchait le principe général qui domine les textes, que les textes supposent et qu'ils n'expriment point, dont ils ne sont eux-mêmes que la manifestation quelquefois infidèle ; il se plaisait à remonter de l'étude de la loi à l'étude des Lois qui sont, dit Montesquieu, les rapports nécessaires qui découlent de la nature des choses.

Puis il rédigeait avec un soin exceptionnel ses conclusions d'audience ; si l'affaire comportait une discussion sérieuse, les difficultés juridiques se déroulaient une à une pour en arriver à fixer les points sur lesquels le juge était appelé à statuer. Ces conclusions, dont il était jaloux jusqu'à la dernière minute et même quelquefois jusqu'au délibéré, restaient comme un modèle de science et d'habileté.

Vous avez admiré, Messieurs, avec quel art ses plaidoiries étaient ordonnées, avec quelle netteté les faits étaient exposés, avec quelle puissance les raisonnements étaient déduits, avec quel esprit philosophique il remontait aux sources, et tout cela sans le secours d'une note ! Quelles merveilleuses facultés ! On sentait qu'il dominait son sujet

et que son discours était fondu d'un seul jet ; il ne chercha pas à émouvoir par le ton véhément ou pathétique, les gestes expressifs et fréquents, les paroles rapides et sonnantes ; mais souvent il atteignit la véritable éloquence, « celle, a dit Buffon, qui suppose l'exercice du génie et la culture de l'esprit. » Celle qui se compose de pensées, de raisons bien présentées, bien nuancées, bien ordonnées ; celle qui agit sur l'âme et touche le cœur en parlant à l'esprit !

Lorsqu'on envisage d'ensemble la vie judiciaire de M^e Ebelot, les facultés créatrices de son esprit juridique et sa méthode, on est obligé de convenir qu'il a été parmi nous un novateur.

Le vieux Barreau se présentait à la barre avec un manuscrit et lisait sa plaidoirie ; les quatre parties du discours étaient observées, on remontait aux sources du droit romain et nombreuses étaient les citations latines.

Une deuxième période commence avec Philippe Féral, Boisselet, Timbal, Fourtanié et son éminent disciple notre confrère vénéré ; on plaide surtout le fait ; c'est l'exposé de la cause qui doit assurer la victoire ; le droit joue un rôle secondaire ; on l'aborde, on le développe, seulement lorsque le fait ne suffit pas pour gagner le procès, et alors

aussi avec quel talent, avec quelle dialectique irrésistible le droit est mis en lumière !

Avec M^e Ebelot s'ouvre une ère nouvelle ; le fait est une base dont le point de droit sera vivement dégagé ; c'est la question juridique qui est posée, c'est l'application des principes qui est sollicitée, c'est la thèse qui est discutée, résolue et qui enrichit la jurisprudence. Henri Ebelot a transformé la manière du barreau toulousain ; il a été un véritable chef d'école.

Aussi, Messieurs, quelle confiance il inspire à tous ; quelle sûreté dans le conseil. On ne sortait jamais de son cabinet sans avoir une solution ; il était la source vraie où tous allaient puiser, les confrères, les justiciables, les magistrats même.

Son *habitus corporis* un peu altier, sa réserve, l'auréole dont il était entouré contribuaient à rendre son abord peu facile, mais sous une apparente froideur se cachait un cœur tendre et une âme exquise ; lent à se donner, il se livrait ensuite avec abandon ; quand il aimait, il aimait bien ! On ne connaît jamais assez la délicatesse de sa nature et son désintéressement ; que de familles malheureuses auxquelles il a prêté généreusement le concours de sa grande parole parce que leur cause lui paraissait juste et

qu'il se sentait suffisamment rémunéré par la satisfaction du devoir accompli.

Il se consacrait avec un dévouement absolu à ses clients : le sentiment de sa responsabilité le rendait parfois ombrageux et nerveux à l'égard de ses contradicteurs, tant il était pénétré du bon droit qu'il avait la charge de défendre ; mais au sortir de l'audience il n'en restait rien, car il aimait sincèrement ses confrères ; il comprenait bien la confraternité et il la pratiquait. Si parfois il eut, en conseil de discipline, à juger les actes d'un avocat, il fit toujours pencher la balance du côté de la bienveillance par le poids de ses avis empreints de sagesse, de tolérance et de bonté.

M^e Henri Ebelot portait un vif intérêt aux avocats stagiaires ; il le manifestait par son assiduité annuelle à cette séance solennelle, et par le plaisir qu'il prit à présider la Conférence du stage toutes les fois qu'il le pouvait. Dans ses quatre magnifiques discours du Bâtonnat, il livre à la jeunesse, à pleines mains, tout ce que son être possède d'expérience, de science et de talent. Le jurisconsulte, le philosophe, l'historien, l'économiste, le littérateur se donne tout entier. Soit qu'il trace le tableau des devoirs de notre profession, soit qu'il détermine la méthode qui doit guider nos recherches et nos travaux, soit qu'il étu-

die le cœur humain et les délicats problèmes de la responsabilité morale, soit qu'il affirme les droits imprescriptibles de la conscience, de la famille, de la propriété, de la patrie, soit qu'il dessine le rôle social de l'avocat, M^e Henri Ebelot parle le grand langage, s'élève jusqu'aux sommets, plâne dans les régions les plus hautes que la pensée puisse atteindre.

Il fut avocat et ne voulut être qu'avocat. Nul n'ignore qu'il eut pu aspirer aux plus hautes fonctions judiciaires ; elles lui furent offertes à maintes reprises. Thiers et Dufaure avaient jugé sa valeur : Thiers, pendant un séjour à Luchon, fermait sa porte à tous les visiteurs. L'un de ses intimes, Charles de Rémusat, le pria de faire une exception en faveur de M^e Henri Ebelot qu'il tenait à lui faire connaître et qui passait les vacances dans sa délicieuse propriété de Marignac ; Thiers le reçut. Quelques jours après, faisant part à M. de Rémusat de l'impression que lui avait produite son visiteur : « Vous ne m'avez pas dit assez de bien de ce jeune avocat, déclara l'ancien Président de la République, il a eu raison contre moi dans une question d'économie politique fort délicate dont je croyais avoir trouvé la solution. » Dufaure avait vu M^e Henri Ebelot à l'œuvre, à la barre ;

tous deux professaient l'un pour l'autre la plus vive sympathie.

Un instant, notre confrère posa le pied sur le terrain des luttes municipales. Républicain sincère et républicain de la veille, il eut toujours le culte de la liberté, et le respect des croyances et des pratiques religieuses.

Je n'ai pas à vous entretenir de l'homme politique, mais le penseur nous appartient. Il m'a été permis de lire, et je les ai retenues bien vite pour vous les rapporter, quelques lignes écrites de sa main à un ami dont il estimait cordialement le talent et le caractère. « Vous défendez la liberté, écrivait M^e Ebelot, « et vous croyez quelle doit nécessairement « triompher dans l'ordre politique comme « dans l'ordre économique ! Que Dieu vous « entende, mais qu'il se hâte ! Car nous en « sommes aux pires tyrannies, aux lois « de collectivisme et de persécution reli-
« gieuse !

« Le siècle en a menti, jamais l'homme ne « change, toujours ou victime ou bourreau. « Lamartine n'a-t-il pas péri pour avoir trop « espéré le contraire de ce qu'il disait là ? »

Du commencement à la fin de sa vie, il ne cessa de relire et de méditer Lamartine ; c'était une des sources où il avait puisé le sentiment littéraire « ce résumé de tous les beaux senti-

« ments dans l'homme parvenu à la perfection de sa nature. »

A l'âge mûr, l'union et l'harmonie des forces semblent persister; on croirait l'âme et le corps faits pour atteindre un même but, destinés à ne jamais se quitter; cependant un moment arrive où l'on s'attriste de constater dans ces deux parties d'un même être des aspirations différentes et même incompatibles; elles ne paraissent plus faites l'une pour l'autre. « L'âme insatiable d'être, non seulement ne se sent pas fatiguée de vivre, mais elle en est de plus en plus avide, elle a plus de vigueur, c'est-à-dire plus de savoir, plus de vouloir, une ambition plus haute et plus large que jamais, » peu lui importe le chemin qu'elle a parcouru, elle a découvert l'infini, elle a reconnu son domaine. Le corps, sous les épreuves du temps, à beau se raidir pour seconder et suivre l'âme qui le presse et le traîne, il glisse sur une pente inexorable, il ne cessera plus de descendre et de tendre au repos; l'âme monte, monte toujours pour vivre! Et l'âme d'Henri Ebelot s'élevait tous les jours davantage; il croyait « qu'après avoir « si longtemps souffert des exigences du corps, « de ses plaisirs, de ses besoins, de ses douleurs, après avoir porté le poids de ses infirmités, l'âme affranchie voit et sent directe-

« ment ; elle n'est plus enchaînée dans un
« horizon étroit ; elle n'a plus à souffrir que
« de ses propres fautes et de ses propres
« vices, et le compagnon qui la détournait du
« beau et du vrai, pour l'occuper de lui et par
« lui la rattacher à la terre, a définitivement
« disparu (1). »

La philosophie spiritualiste, la doctrine de la religion naturelle, les réflexions de son puissant esprit l'avaient conduit à Dieu et à l'idée chrétienne. Il était très préoccupé d'une récente communication de M. Delage à l'Académie des sciences sur les travaux d'un jeune savant (2) qui croit pouvoir conclure scientifiquement à l'authenticité du Saint-Suaire de Turin ; il suivait attentivement les polémiques qui se succédaient et discutait les données chimiques et physiologiques du problème avec cette logique qui lui était propre.

Peu de jours avant les premières atteintes du mal qui nous l'a ravi, dans une causerie intime avec un de nos meilleurs confrères, ancien bâtonnier, M^e Ebelot exprimait l'opinion que dans cette découverte scientifique apparaissait une preuve irrécusable de la divinité de Jésus-Christ.

(1) Jules Simon. *De la religion naturelle.*

(2) Paul Vignon, préparateur à la Sorbonne.

Ecoutez sa pensée elle-même fixée dans une lettre qu'il écrivait le 21 mai dernier à un ami :

« As-tu vu ce qui a trait au linceul de la
« vie? As-tu vu cette figure de douleur
« calme et de majesté imprimée, sur une toile
« aromatisée, par les vapeurs qui se déga-
« geaient de la sueur provoquée par le sup-
« plice et par la mort? Ce n'est pas une pein-
« ture, c'est sûr: c'est donc une photographie
« et ce ne peut être que cela. Est-ce celle du
« Christ? J'entends bien les raisons qu'on a
« de douter; mais malgré moi mon instinct ne
« doute pas! Rien ne m'a jamais intéressé,
« ému, passionné à ce point!! »

Voilà, jeunes confrères, quelle fut la personnalité de l'avocat dont nous déplorons la mort.

Je devais, pour me conformer à la tradition, vous entretenir de vos devoirs professionnels; j'ai pu mieux faire, je vous ai proposé un modèle. L'étincelle du génie ne jaillit qu'à de rares intervalles! Mais l'amour du travail, la fidélité aux règles de notre Ordre, la confraternité, le dévouement, le désintéressement, la scrupuleuse délicatesse sont à la portée des hommes de bonne volonté; la science juridique, les connaissances générales approfondies, l'esprit philosophique, la

méthode, tout cela vous pouvez l'acquérir par un effort soutenu dans l'étude et la méditation. Le stage est un des moyens mis à votre disposition.

Cet apprentissage de la profession d'avocat n'est pas une institution nouvelle, elle était règlementée dès le quatorzième siècle, elle a sa raison d'être. L'avocat, en plaidant, est exposé à compromettre la fortune, la liberté, l'honneur, la vie de ses clients ; on ne saurait prendre trop de précautions ; après les études de la Faculté de droit une épreuve complémentaire est indispensable sous la surveillance et la direction des anciens.

Je vous ai dit, l'an dernier, comment je concevais les études nécessaires à l'exercice de notre profession et je ne saurais trop vous engager à suivre avec exactitude les conférences hebdomadaires. Les luttes pacifiques qui s'y livrent préparent aux difficultés de la barre ; on y étudie le droit et la jurisprudence ; on s'accoutume à fixer l'attention d'un auditoire et à se faire écouter ; on apprend à développer sa pensée et, ce qui est plus difficile encore, à être court tout en étant complet, à se préparer à la réplique et aux vives ripostes qui jouent un rôle si important à l'audience. Ceux qui écoutent tirent de ces exercices un grand profit à la condition de

lire avec soin les rapports, de se préparer comme s'ils devaient parler, de suivre la discussion avec la pensée d'y intervenir et d'y apporter un élément nouveau qui a pu être négligé par les orateurs inscrits. L'intérêt de la conférence est d'autant plus grand qu'on y assiste avec assiduité. Là vous apprendrez réciproquement à vous connaître, à vous apprécier et vous établirez des liens de confraternité qui feront le charme de votre vie d'avocat.

Il y a un an, je venais à vous avec tout l'intérêt que m'inspirait la jeunesse, désireux d'encourager vos efforts, de vous être utile et de conquérir votre amitié ! Je tiens à le dire devant cette imposante assemblée, mes espérances ont été dépassées et les lundis de votre Bâtonnier compteront parmi les meilleurs jours de sa vie. Quel attrayant sujet d'observations que l'éclosion et le développement de ces jeunes talents qui ne le céderont en rien à leurs devanciers ! Quelle douce satisfaction de réchauffer les timides, de leur inspirer confiance en eux-mêmes, de les aider à l'accomplissement de l'effort nécessaire pour dominer une première émotion ; qu'il est intéressant de suivre les progrès qui se manifestent à la seconde, à la troisième épreuve et de constater les bienfaits des exercices de la Conférence.

Avec quelle joie intime le Batonnier voit-il ses jeunes confrères venir lui confier avec abandon leurs préoccupations, leurs désirs et recevoir avec reconnaissance les conseils paternels qu'il croit utile de leur donner. Il faut avoir goûté ces émouvantes satisfactions de cœur pour en comprendre l'exquise intensité.

Fréquentez la Bibliothèque, mes jeunes amis, suivez les audiences de la Cour et celles du Tribunal, vous y apprendrez un vocabulaire indispensable et que vous n'avez pas pu entrevoir à la Faculté de droit ; puis, rentrés dans votre cabinet, réfléchissez à ce que vous aurez entendu, éclairez, par les recherches et par l'étude, ce que vous n'aurez pas bien compris ; creusez les questions qui ont été plaidées, comparez les idées que vous aurez trouvées avec celles des deux avocats ; essayez de faire jaillir un argument nouveau, formez votre jugement en formulant d'avance par écrit une décision que vous contrôlerez ensuite par celle que rendront les magistrats ; ainsi vous ferez œuvre utile et par la méthode vous accomplirez un stage fructueux quel que puisse être la carrière que vous choisirez.

Si vous devez rester au Barreau ne perdez jamais de vue le beau portrait, un peu ambitieux peut-être, que l'illustre Président Hen-

tion de Pansey à tracé de l'avocat dans ces magnifiques paroles :

« Libre des entraves qui captivent les autres
« hommes, trop fier pour avoir des protec-
« teurs, trop obscur pour avoir des protégés,
« sans esclave et sans maître, ce serait l'hom-
« me dans sa dignité originelle, si un tel
« homme pouvait encore exister sur la
« terre... »